

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi quinze décembre à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2016

Etaient présents :

M.	GAY	Eric	Maire	M.	GUEPY	Guy	Conseiller municipal
M.	LECOURIEUX	Eddie	1 ^{er} adjoint	M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal
Mme	LOGOLOGOLAU	Ana	2 ^{eme} adjoint	M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4 ^{eme} adjoint	Mlle	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
Mme	KATE	Marie-Hélène	6 ^{eme} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M.	SAKOUMORY	Claude	7 ^{eme} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
Mlle	VERGER	Claudine	8 ^{eme} adjoint	M.	PERRIN	Florent	Conseiller municipal
M.	CHABAUD	Didier	9 ^{eme} adjoint	Mme	PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
Mlle	FROGIER	Vaea	10 ^{eme} adjoint	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M.	RAVUT	Alain	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

M. Bernard DELADRIERE (Procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX).
 M. Maurice PELAGE (Procuration donnée à M. Claude SAKOUMORY).
 Mme Marie-Pierre BARTHEZ (Procuration donnée à Mlle Vaea FROGIER).
 Mme Valérie BOLO (Procuration donnée à M. Frédéric PATIES).
 M. Léonard SAM (Procuration donnée à Patrick LAUBREAUX).
 Mme Françoise CAILLARD (Procuration donnée à Jean-Irénée BOANO)

Excusés :

Mme Marie-Thérèse TU.
 Mme Monique JANDOT.
 M. Pierre-Henry CHARLES.
 Mme Hélène MALAVAL.
 Mlle Célestine VILI.

Absents :

Mme Fémia MOTUHI.
 M. Olivier BERTHELOT.
 M. Philippe MARTIN.
 Mme Lindsay AMOSALA.

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	20
Nombre de votants	:	26

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 00.

Monsieur Jean-Irénée BOANO est désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 111/16/XII

HABILITANT LE MAIRE A VERSER DES SUBVENTIONS
EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT,
POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 15 décembre 2016,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 92/2016 du 9 décembre 2016,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2016, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est habilité à verser les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	« Mon caillou, ma Nature » (Mocamana)	450 000 F CFP
6574	« Ensemble pour la Planète » (EPLP)	50 000 F CFP
TOTAL		500 000 F CFP

Article 2 : Le versement de ces subventions est imputable au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » du budget 2016 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : Les associations attributaires devront fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1er avril 2017**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation de la subvention. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque association pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée aux attributaires.

Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 16 DEC. 2016
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 16 DEC. 2016
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 DECEMBRE 2016

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Eric GAY

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Services Techniques et de Proximité (SEL : notification attributaires)
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 DEC. 2016

CONTRÔLE DE LEGALITE

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution de subventions en faveur d'associations dans le domaine de l'environnement, pour l'exercice 2016.

P.J. : Projet de délibération

La Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, s'est réunie le 30 novembre 2016 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

- **Association « Mon Caillou, Ma Nature » MOCAMANA** demande une subvention de fonctionnement de 482 250 FCFP, par courrier réceptionné le 21 novembre 2016. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

L'association participe activement aux différentes actions menées par la Ville. Elle a pour projet :

- *la réhabilitation du parc du Mont-Goumba conformément à son plan de gestion (conseil et assistance technique sur les ateliers de travail) ;*
- *la plantation de signalétique au sein de l'ilot Pêcheur ;*
- *la mise en valeur des sites prioritaires : ilot Bailly, Mont-Goumba et fontaine de Plum.*

⇒ **Avis favorable de la commission pour 450 000 FCFP. (identique année N-1).**

- **Association « Ensemble Pour La Planète » (EPLP)** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 FCFP, par courrier réceptionné le 8 septembre 2016. Une aide financière partielle pour leur budget prévisionnel d'un montant de 8 500 000 FCFP.

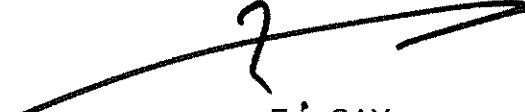
Il convient de noter qu'à la demande des commissaires, l'examen de cette demande de subvention a fait l'objet d'un report, en raison du manque d'information relative à la liste des associations membres d'EPLP dont le siège est situé au Mont-Dore.

M. CASTEX Chef du Service de l'Environnement de la Logistique indique que l'association EPLP compte 17 associations, dont l'association « GRÉVILLÉA » qui siège au Mont-Dore.

⇒ **Avis favorable de la commission pour 50 000 FCFP.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 09 DEC. 2016
Le Maire,



Eric GAY